

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 AVRIL 2019 - 19H30**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit, VUANO Claudine, adjoints, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, Célia BERNAZ, CHATELAIN Denis, MEYNET-CORDONNIER Denis, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie, SKORUPSKI Eric.

Absent excusé: BABAZ Guillaume qui a donné pouvoir à Célia BERNAZ, LEBREC Catherine.

Secrétaire de séance : Emmanuel REY

La séance est ouverte à 19H35 par le maire après vérification du quorum. Le procès-verbal du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

Le maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour intitulé :

« Modification des programmes 2019/2020 – TC3 / TC4 réseaux eau et assainissement collectif »

Accord à l'unanimité du conseil municipal. Le point prendra le numéro 20190318-02 et les autres seront renumérotés en suivant.

ORDRE DU JOUR :

**20190415-01 : DISSOLUTION DU SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN :
Modification et intégration du résultat d'investissement**

Le maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 12 novembre 2018 concernant les intégrations d'écritures comptables découlant de la dissolution du Syndicat des Alpes du Léman pour inscription dans le Budget 2018 de la Commune de Bellevaux.

Lors de la vérification des résultats 2018 sur le budget principal avec la Trésorerie de Thonon-Les-Bains, une différence de 1 252.16 euros a été constatée. Après contact avec la Trésorerie de Saint-Jeoire, il nous a été signalé que l'annexe à l'arrêté du Préfet portant dissolution du Syndicat a été modifiée et que celle-ci ne nous a pas été transmise. Par conséquent, il convient de prendre en compte ces modifications.

Le résultat d'investissement à intégrer au 001 sur le budget principal sera de 136 073.73 € au lieu de 137 325.89 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- INTEGRE les résultats d'investissement du Syndicat des Alpes du Léman pour un montant de 136 073.73 € au compte 001 du Budget Principal.

**20190415-02 : MODIFICATION DES PROGRAMMES 2019/2020 – TC3 / TC4 Réseaux eau
et assainissement collectif**

Monsieur le Maire et la commission des finances proposent au Conseil de rééquilibrer les tranches de travaux d'eau et d'assainissement 2019 et 2020. Initialement, la tranche 2019 prévoit un montant de 440.283,66 € H.T (travaux et honoraires) avec très peu d'assainissement et une tranche 2020 beaucoup plus lourde à 798.360,72 € H.T.

Ainsi les deux programmes seraient rééquilibrés et se décomposeraient de la manière suivante :

- **Modification de la délibération du 17 décembre 2018, concernant le programme 2019 TC3 :**

	HT EUROS			TOTAL HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
	Eau	Assainissement	Pluviales			
DEPENSES PREALABLES	0,00			0,00	0,00	0,00
TRAVAUX	307 954,62	279 500,75	0,00	587 455,37	117 491,07	704 946,44
HONORAIRES	20 187,99	24 944,22	0,00	45 132,20	9 026,44	54 158,65
Coordination sécurité	1 484,90	498,93		1 983,83	396,77	2 380,60
Contrôle externe (estim.)		7 500,00		7 500,00	1 500,00	9 000,00
Maîtrise d'œuvre	7 606,48	6 903,67	0,00	14 510,15	2 902,03	17 412,18
Conduite d'opération	11 096,61	10 041,62	0,00	21 138,23	4 227,65	25 365,87
TOTAL PROGRAMME 2019	328 142,61	304 444,97	0,00	632 587,57	126 517,51	759 105,09

- **Modification du programme 2020 TC4 :**

	HT EUROS			TOTAL HT EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
	Eau	Assainissement	Pluviales			
DEPENSES PREALABLES	0,00			0,00	0,00	0,00
TRAVAUX	162 580,00	404 742,99	0,00	567 322,99	113 464,60	680 787,59
HONORAIRES	11 383,45	31 529,45	0,00	42 912,90	8 582,58	51 495,48
Coordination sécurité	1 484,90	498,93		1 983,83	396,77	2 380,60
Contrôle externe (estim.)		6 500,00		6 500,00	1 300,00	7 800,00
Maîtrise d'œuvre	4 015,73	9 997,15	0,00	14 012,88	2 802,58	16 815,45
Conduite d'opération	5 882,82	14 533,37	0,00	20 416,19	4 083,24	24 499,43
TOTAL PROGRAMME 2020	173 963,45	436 272,44	0,00	610 235,89	122 047,18	732 283,06

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et délibéré, à l'unanimité :

1. Valide la nouvelle répartition financière des deux tranches ;
2. Engage Monsieur le Maire à notifier la tranche conditionnelle 3 du marché travaux et l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de cette tranche dans le respect de ce nouveau budget prévisionnel ;
3. Sollicite les aides financières du Département de la Haute Savoie et de l'Agence de l'Eau sur cette nouvelle répartition ;
4. CONFIRME que les chartes qualité nationales des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eau potable ont bien été prise en compte et que l'équipe de maîtrise d'œuvre veillera à son application lors de cette opération ;
5. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**20190415-03 : PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (Commune et Eau/Assainissement)**

Le maire quitte la salle et ne participe ni à la discussion ni au vote. La présidence de séance est assurée par Pascal FAVIER-BRON, 1^{er} adjoint.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
DEPENSES	829 277.26
RECETTES	916 415.05

EXCEDENT 2018	87 137.79
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 :	+ 87 137.79 (avant affectation)
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	3 413 028.30
RECETTES	3 447 981.00

EXCEDENT 2018	34 952.70
DEFICIT 2017	- 276 867.60

RESULTAT DE CLÔTURE 2018	- 241 914.90
Report Restes à réaliser :	
Dépenses 0 000 Recettes 163 582 =	163 582.00
Calcul AFFECTATION pour couvrir le déficit	78 332.90

REPORT BP 2019

EN FONCTIONNEMENT : 8 804.89 €

Après vote, les comptes de gestion et administratif du budget Eau/Assainissement 2018 sont approuvés à l'unanimité (13 pour).

BUDGET PRINCIPAL :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES	1 619 799.75
RECETTES	1 830 065.38

EXCEDENT 2018	210 265.63
Report EXCEDENT 2017	629 718.72
	BUDGET PRINCIPAL 43 844.37
	SYNDICAT ALPES DU LEMAN 2 359.08
	CCAS 675 922.17
	TOTAUX

RESULTAT DE CLÔTURE 2018	886 187.80 avant affectation
<u>SECTION D' INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	994 091.66
RECETTES	664 871.88

DEFICIT 2018	- 329 219.78
Report EXCEDENT 2017	568 990.33

RESULTAT DE CLÔTURE Invt 2018	239 770.55
Restes à réaliser 2018 :	
Dépenses 649 970 Recettes 260 904 =	- 389 066.00
CALCUL AFFECTATION pour couvrir le déficit	149 295.45

REPORT BP 2019

EXCECENT EN FONCTIONNEMENT = 886 187.80 - 149 295.45 = 736 892.35 €

Après vote, les comptes de gestion et administratifs du budget principal 2018 sont approuvés à l'unanimité (13 pour).

Au vu des taux de certains prêts, un débat est lancé concernant les possibilités de renégociation. Il est précisé que ce travail avait déjà été réalisé en début de mandat mais du fait de la reprise depuis, des emprunts du SMDEA, l'hypothèse peut être envisagée.

20190415-04 : A/ PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 (Eau/Assainissement et Commune)

B/ Définition et vote des taux des contributions directes 2019

C/ Attribution des subventions aux associations : détail des montants

A/ PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 (Eau/Assainissement et commune)

EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION 2019	
Montant des dépenses	: 996 534,00
Montant des recettes	: 987 730,00 (dont subvention communale de 140 000,00 €)
Report excédent de fonctionnement 2018	: 8 804,00
Total recettes :	996 534,00

SECTION D'INVESTISSEMENT 2019				
VUE D'ENSEMBLE	DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser (RAR) 2018	BP 2019	RAR 2018	BP 2019
OPERATIONS FINANCIERES	/	367 350.00	/	406 870.00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	/	706 000.00	163 582.00	571 666.00
TOTAL OPERATIONS	/	1 073 350.00	163 582.00	978 536.00
Report 001 Résultat investissement 2018		Déficit : 241 915.00		
AFFECTATION CA 2018 (1068)	/		78 333.00	
Virement de la section de fonct			94 814.00	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2019		1 315 265.00	1 315 265.00	

Après présentation et vote le BUDGET Eau et Assainissement 2019 est adopté à l'unanimité (14 voix pour).

**BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019**

Montant des dépenses	: 1 551 400,00
(dont subvention budget eau et assainissement de 140 000,00 €)	
Montant des recettes	: 1 724 150,00
Résultat prévisionnel EXERCICE 2019	: 172 750,00
Report excédent de fonctionnement 2018	: 736 892,00
Résultat prévisionnel CUMULE 2019	: 909 642,00
Virement à la section d'investissement	: 285 690,00
Excédent cumulé prévisionnel de fonctionnement 2019	: 623 952,00

SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

VUE D'ENSEMBLE	DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser (RAR) 2018	BP 2019	RAR 2018	BP 2019
OPERATIONS FINANCIERES	/	175 100.00	/	60 410.00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	649 970.00	1 010 000.00	260 904.00	839 000.00
TOTAL OPERATIONS	649 970.00	1 185 100.00	260 904.00	899 410.00
	1 835 070.00		1 160 314.00	
Report 001 Résultat investissement 2018			Excédent : + 239 770.00	
AFFECTATION CA 2018 (1068)	/		149 296.00	
TOTAL	1 835 070.00		1 549 380.00	
Virement de la section de fonct			285 690.00	
TOTAL SECTION INVEST 2019	1 835 070.00		1 835 070.00	

Après présentation et vote le BUDGET PRINCIPAL 2019 de la commune est adopté à l'unanimité (14 voix pour).

B/ Définition et vote des taux des contributions directes 2019 :

Le maire propose une augmentation de 3% pour chacun des taux, conformément à la prospective financière établie par le cabinet STRATORIAL.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à une hausse des contributions directes sur l'exercice 2019 de 3% sur le foncier bâti, sur la taxe d'habitation et sur le foncier non bâti, ce qui porte les nouveaux taux à :
TH : 19.23 % - TFB : 7.26% – TFNB : 98.11%

C/ Attribution des subventions aux associations : détail des montants

Claudine VUANO présente les propositions de subventions qu'elle a préparées dont le montant total s'élève à 65 685 €. Elle rappelle que le versement des subventions est effectué sous réserve de la présentation du dossier de demande de subvention complet.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête la liste des subventions et fixe le montant global attribué pour chaque structure (détail en annexe) à la somme de 65 685 €.

20190415-05 : PROJETS 2019 :

Demandes d'aides au Conseil Départemental au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Le maire présente les trois dossiers présentés au Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.) 2019 :

1/ ECOLE COMMUNALE : Réfection des Sanitaires et remise en état du préau

Le Maire rappelle au conseil municipal que le préau et les sanitaires de l'école communale ont été réalisés courant des années 1970 et qu'ils n'ont jamais été modernisés. Leur état nécessite rapidement le remplacement de la toiture du préau ainsi que la rénovation complète des toilettes. Ces travaux seront par conséquent réalisés en 2019 et compte tenu de leur urgence et de leur coût, il a été proposé de reporter les travaux de mise en place de faux-plafonds dans deux classes et de demander le transfert du FDDT 2017 (3000 €) et FDDT 2018 (3000 €) sur ce programme.

Le montant de l'opération est estimé à 128 400,00 € € HT, soit 154 000,00 € TTC.

Le conseil départemental peut participer financièrement à cette opération au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.).

M. le Maire propose de solliciter une aide de 30 % du montant HT de l'opération, soit 38 520 € en complément du transfert du FDDT 2017 et 2018 d'un montant total de 6 000 €.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Département CDAS 2019 (30 %) :	38 520.00 €
- Transfert FDDT 2017 et FDDT 2018 (4%)	6 000.00 €
- Région (24%) :	30 000.00 €
- Commune sur fonds propres (42 %) :	53 880.00 €

TOTAL (100 %) : 128 400.00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE M. le Maire à :

- solliciter la participation financière du Conseil Départemental, dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.) correspondant à 30 % du montant HT des dépenses du programme 2019 de réfection du préau et de remise en état des sanitaires de l'école communale.
- solliciter l'aide financière de la Région dans le cadre du Plan Ruralité – 2^{ème} génération
- signer tout document nécessaire à cette décision.

2/ FOYER DE SKI DE FOND : Agrandissement du garage et rénovation de la terrasse

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'agrandir le sous-sol du foyer de ski de fond des Mouilles en vue d'agrandir le garage devenu trop exigu pour le rangement de matériel, ce qui permettra en même temps de reprendre la terrasse située au-dessus de cette extension.

Le montant de l'opération est estimé à 50 700,00 € € HT, soit 60 840,00 € TTC.

Le Conseil Départemental peut participer financièrement à cette opération au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.).

M. le Maire propose de solliciter une aide de 30 % du montant HT de l'opération, soit 15 200,00 €.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Département CDAS 2019 (30 %) :	15 200.00 €
- Région (35%) :	18 000.00 €
- Commune sur fonds propres (34 %) :	17 500.00 €

TOTAL (100 %) : 50 700.00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE M. le Maire à :

- solliciter la participation financière du Conseil Départemental, dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.) correspondant à 30 % du montant HT des dépenses du programme 2019 d'agrandissement du garage du foyer de fond et rénovation de la terrasse.
- solliciter l'aide financière de la Région dans le cadre du Plan Montagne « aide aux petites stations »
- signer tout document nécessaire à cette décision.

3/ Transformation de locaux de services (agence postale et mairie) pour aménagement de cabinets de kinésithérapie et d'ostéopathie

Le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie va réintégrer ses locaux et que l'agence postale déménagera également au même endroit. Les locaux actuels de la poste seront donc libres courant du 2^{ème} trimestre. La commune a l'opportunité de voir s'installer un kinésithérapeute et un ostéopathe et envisage de les installer dans ces locaux situés de plain-pied sur la place du Chef-Lieu

Le montant de l'opération est estimé à 16 700,00 € € HT, soit 20 000,00 € TTC.

Le Conseil Départemental peut participer financièrement à cette opération au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.).

M. le Maire propose de solliciter une aide de 30 % du montant HT de l'opération, soit 4 950,00 €.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Département CDAS 2019 (30 %) : 4 950.00 €
- Commune sur fonds propres (70 %) : 11 750.00 €

TOTAL (100 %) : 16 700.00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE M. le Maire à :

- solliciter la participation financière du Conseil Départemental, dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.) correspondant à 30 % du montant HT des dépenses du programme 2019 de transformation des locaux de l'ancienne poste (mairie et agence postale) en cabinets médicaux (ostéopathe et kinésithérapeute).
- signer tout document nécessaire à cette décision.

20190415-06 : LOTISSEMENT DES PARCHYS : Remboursement de la Retenue de Garantie à l'entreprise

Le maire informe le conseil municipal que suite à un courrier de la Trésorerie Principale de Thonon-Les-Bains, il a été constaté que la retenue de garantie de l'entreprise Girod sur le programme de travaux de viabilisation du lotissement des Parchys qui aurait dû être remboursée en 2009 au moment de la réception des travaux, est toujours en attente.

Elle s'élève à 10 053.11€.

La prescription étant atteinte et pour permettre son remboursement à l'entreprise, la production d'une délibération est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir restituer la retenue de garantie à l'entreprise GIROD pour un montant de 10 053.11 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la main levée de retenue de garantie, ci-dessus,
- Charge le maire de faire le nécessaire

20190415-07 : FORET COMMUNALE : Proposition des coupes pour les exercices 2018 et 2019

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre du Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2018 en forêt communale relevant du régime forestier.

Parcelle	Type de coupe	Vol. présumé réalisable (m3)	Surface coupe (ha)	Coupe réglée/non réglée	Année de passage proposée	Destination	Vente Gré à gré – contrat	Mode de mise à disposition
05	Irrégulier	238	3	Non réglée	2018	Vente	X	Sur pied
06	Irrégulier	158	2	Non réglée	2018	Vente	X	Sur pied

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-dessus
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Autorise le maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre du Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2019 en forêt communale relevant du régime forestier.

Parcelle	Type de coupe	Vol. présumé réalisable (m3)	Surface coupe (ha)	Coupe réglée/non réglée	Année de passage proposée	Destination	Vente	Mode de mise à disposition
13	Irrégulier	150	4	régulée	2019	Délivrance	Amiable	Bois vendus façonnés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-dessus
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Autorise le maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- CHIFFRE D'AFFAIRES DES REMONTEES MECANIKUES :
SESAT (Hirmentaz) au 31.03.2019 : 1 577 000.00 € TTC (sans la répartition des Habères et du Roc d'Enfer)
ROC d'ENFER au 07.04.2019 : 1 837 958.00 € HT (sans la répartition des Portes du Soleil, Hirmentaz et les Habères)
- DUP Lac de Vallon : Les Consorts MEYNET succession ont fait appel du jugement prononcé le 9 novembre 2018.
- La réintégration de la mairie dans les locaux rénovés aura lieu les 2 et 3 mai 2019. Chacun est invité à participer au déménagement en fonction de ses disponibilités.
- SECURISATION DU CHEF-LIEU : un premier projet a été présenté par le cabinet AKENES à la commission de la voirie et les adjoints. Une présentation sera faite à l'ensemble du conseil municipal lors de la prochaine séance du 20 mai.
- PLUi : Il est demandé de se rapprocher du cabinet EPODE pour obtenir les calculs fonciers de la commune avant la rencontre sur site du 23 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.